



## **Compte rendu**

### **Réunion de Conseil Municipal**

### **Du vendredi 25 juin 2021**

#### Présents :

- Monsieur Luc Ventre, Maire
- Madame Sabine Le Moullec, Première adjointe
- Madame Elisabeth Routier, Deuxième adjointe
- Monsieur Benoit Minard, Conseiller
- Monsieur Robin Ventre, conseiller
- Monsieur Jean-Pierre Coppenolle, Conseiller

#### Excusée :

- Mademoiselle Laura Routier, conseillère pouvoir donné à Madame Elisabeth Routier

Ouverture de séance 19 h10

Secrétaire de séance Madame Le Moullec

#### **1. Lecture et approbation du C. Rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2021**

Comme convenu, le compte rendu a été transmis, par mail, aux membres du Conseil aux fins de lecture préalable.

Le Compte Rendu est adopté à l'unanimité des présents.

#### **2. Délégations au Maire**

##### **• Travaux**

Pour mémoire, à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu les versements des subventions de 2020 soit 15000 Euros.

Retours positifs pour les subventions demandées à la DETR et au Département : chaussée, ralentisseurs, cour de l'église dont la modification des pentes d'évacuation et le comblement d'une ancienne fosse soit 4500 et 3920 Euros (42 % du total des dépenses). En ce qui concerne ces travaux, il ne reste plus, à l'entreprise, qu'à venir faire le béton lavé (église) et la pose des panneaux et le traçage des dents de requins (ralentisseurs).



Nous avons lancé « l'opération caniveaux vers la salle des fêtes ». L'an prochain, nous passerons à la phase 2 c'est-à-dire la réalisation du caniveau jusqu'à l'entrée du parking salle des fêtes et creusement d'un puisard d'évacuation pour éviter la stagnation d'eau sur la route (coût : 17000 Euros)

Réalisation de la remise en état des soubassements gîte- Mairie et fenêtres côté jardin. Nous attendons un devis pour les volets côtés rue (Entreprise Demarcy). Des subventions seront demandées à la CCOP au titre du Petit Patrimoine.

Mise en œuvre de l'installation d'une 6ème caméra côté nord pour protéger le gîte et la salle des fêtes, sachant que nous avons beaucoup de matériel dans ces deux locaux alors qu'ils n'étaient pas couverts par le réseau en place.

- **Nominations**

Luc Ventre a été nommé administrateur de Gîte Oise suite à sa candidature. Dans le même ordre d'idée, il est également nommé à la Commission d'appels d'offres de l'EPFLO. Dans ce cadre, il a participé au choix de l'entreprise en charge de la dépollution du site de Breteuil qui accueillait la société SANDVICK (coût de l'opération 160000 Euros). Le terrain sera libéré pour la réalisation de logements sociaux.

Monsieur Ventre a également participé au choix de l'entreprise qui gèrera la piscine de Breteuil, à l'avenir, puisque le contrat de VERMARINE arrivait à échéance. Il s'avère que le contrat de VERMARINE sera reconduit.

Pour mémoire coût annuel du centre aquatique : 500 000 Euros.

- **Budget CCOP**

**Le Budget de la CCOP** a été voté. Luc Ventre a voté contre car le volet social était peu présent dans le projet et les dépenses prévues trop importantes et non nécessaires pour certaines d'entre elles.

Pour information les subventions suivantes sont passées :

- Ecole de musique de Breteuil : 50 000 Euros soit l'équivalent de 460 € par élève de l'école de musique quand, par ailleurs, le collège ne reçoit de la CCOP que 30 € par collégien !!!!
- Club de Foot de Breteuil : 13 000 Euros quand celui de Noyers Saint Martin ne reçoit que 2000 €

- **SMOTHD**

Luc Ventre est représentant de la CCOP à la commission Appel d'Offre dans cette instance. La mise en place de l'ENT est lancée. Certaines écoles sont déjà dotées du système, reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que cela soit généralisé et opérationnel partout.



- **Eau**

Les transferts de compétence seront effectifs en 2026.

Le 23 juin, a eu lieu la réunion de toutes les parties concernées afin d'envisager les conditions de ces transferts. Cette première réunion a statué sur la nécessité de faire une étude globale pour élaborer les protocoles de fonctionnement alors que le territoire est émaillé de différents types de structures gestionnaires.

La CCOP s'est adressé à l'AMEVA pour réaliser cette étude. Le Syndicat mixte AMEVA a pour objet de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Somme (élargi aux territoires des Bas Champs et du Marquenterre). L'AMEVA propose de faire cette étude pour un coût de 100 000 Euros., ce qui n'est pas prévu au budget de la CCOP. Le président envisage que les fonds soient répartis entre subventions et participations des différentes communes. Luc Ventre s'est dit défavorable à cette répartition dans la mesure où ces transferts sont imposés aux communes.

Par ailleurs, nous venons de recevoir l'Avenant à la convention entre Bonneuil, Gouy et Véolia concernant le système de purge qui permettra de « régler » la question du Chlorure Monomère. Pour des raisons d'approvisionnement, Véolia n'a pu installer le matériel pour le moment. Nous sommes donc toujours en attente.

Le Conseil valide la signature de la convention tripartite à l'unanimité.

La question de l'installation d'une cuve de récupération d'eau au niveau du système de purge est soulevée au regard du gâchis d'eau qu'engendre cette purge-système. Elle sera remise au débat ultérieurement.

- **Comptes communaux**

A mi-parcours 2021, le bilan est positif sachant que, par ailleurs, nous n'avons pas reçu les subventions et certains versements comme les pylônes électriques.

- **EPFLO**

Nous avons eu une réunion avec l'EPFLO relativement à la constructibilité des terrains sur notre territoire. Il ressort de cela que la Mairie ne peut faire jouer son droit de préemption compte tenu du fait que nous ne disposons d'aucun document d'urbanisme.

A ce stade des débats, les documents et cartes émanant de cette réunion sont présentés au Conseil.

Par ailleurs, comme la CCOP a lancé un PLUI, nous ne pouvons pas mettre en place de carte Communale permettant de remédier à cette situation (4 à 5 ans d'études avant publication).

Pour autant, le Conseil autorise le Maire à faire une demande particulière pour faire tout de même une Carte Communale. Cela afin d'avoir tous les éléments de négociation lorsqu'il s'agira de travailler sur le PLUI intercommunal. Et donc de garder un peu la main.

Sans une bonne connaissance et une définition préalable de nos particularités, nous risquons de nous voir imposer des choses qui ne nous conviennent absolument pas, voir qui vont à l'encontre de notre Politique communale.

Délibération approuvée à l'unanimité.



- **Sous -Préfet**

Le Sous-Préfet a accepté notre invitation. Réunion prévue le 27 juillet 2021 à 10h30.

Nous avons prévu une petite collation à la fin de la réunion.

La presse sera présente à l'initiative de la Sous- Préfecture.

### 3. Délibérations

- **Adhésion de la CCOP au SMTCO**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 03/12/2020, le Conseil Communautaire de la CCOP a approuvé l'exercice par la Communauté de Communes de l'Oise Picarde de la compétence mobilité en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), conformément à l'article L.12311 du code des transports.

Le Conseil Communautaire de la CCOP, lors de sa séance du 21 juin 2021, après en avoir délibéré, a accepté d'adhérer au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO). Ce syndicat regroupe les autorités publiques organisatrices de la mobilité et permet de coordonner les réseaux de transport en commun dans l'Oise (trains régionaux, cars interurbains régionaux, bus urbains, transports à la demande.

Suite à cette délibération, les communes membres de la CCOP doivent, dans un délai de 3 mois, soumettre cette adhésion à leur conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la CCOP au SMTCO

- **Projet de champs éolien du Mont Herbé**

Le maire rappelle les éléments concernant ce nouveau projet de parc éolien proche de la commune. Il présente, outre la note de synthèse transmise par courriel avec l'ordre du jour, différents documents :

- Situation des projets éoliens autour de la commune (hors parc éolien de Monsures situé dans la somme) faisant état de 42 éoliennes déjà accordés et 87 éoliennes en instruction (en intégrant les 4 éoliennes du Mont Herbé) **soit au total 129 nouvelles éoliennes en plus des 168 déjà existantes.**
- Le très faible rendement éolien lié aux conditions de vent rarement optimales : le facteur de charge éolien moyen s'établit à 26,35 % en 2020 (Rapport RTE 2020 paru en janvier 2021)
- Le délibéré du 18 décembre 2020 (N° 1803960) du Tribunal Administratif de Nantes reconnaissant la baisse de la valeur locative des habitations proches d'éoliennes
- La motion de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde contre le développement de l'éolien, adoptée lors du Conseil Communautaire du 18 janvier 2021



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, bien que n'étant pas contre le développement de nouvelles sources d'énergie renouvelable mais prenant en compte les nuisances qu'apporteraient ce nouveau projet éolien et surtout la saturation visuelle de notre environnement rural :

- ✓ **Se prononce** à la majorité de 6 voix contre ce projet du Mont Herbé et 1 voix pour
  - ✓ **Charge** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au commissaire enquêteur
  - ✓ **Charge** Monsieur le Maire d'informer la population du village sur ce projet et de leur demander de participer à l'enquête publique
  - ✓ **Demande** à Madame la Préfète de l'Oise de prendre en compte et de respecter l'avis rendu par le conseil municipal dans la décision qu'elle prendra concernant ce nouveau projet éolien impactant gravement l'aménagement de notre territoire.
- **Avenant N° 1 à la convention de fourniture d'eau pour l'installation d'une purge automatique**

Le Maire rappelle que la commune de Bonneuil Les Eaux alimente la commune de Gouy Les Groseillers via une canalisation en PVC 063 sur 2,3 km. Une convention a été signée le 16 juillet 1964 pour définir les modalités de cette vente d'eau. Suite aux contrôles d'analyse de l'eau au niveau du compteur, il a été constaté la présence de Chlorure de Vinyle Monomère en entrée de la commune de Gouy Les Groseillers. Pour limiter cette concentration, il a été décidé d'installer une purge automatique sur la canalisation alimentant la commune de Gouy Les Groseillers. Cette nouvelle installation va libérer régulièrement, et particulièrement de début mai à fin septembre, un volume équivalent au contenu de la canalisation située entre le réservoir de Bonneuil Les Eaux et le centre du village de Gouy Les Groseillers. Les prix et les indices de révision utilisés pour la formule d'actualisation datant de 1964 ont été réactualisés au fur et à mesure. Mais, les prix étaient fixés en francs et les indices utilisés ont changés.

L'avenant N°1 expliqué en séance par le Maire doit donc être approuvé par le conseil municipal qui doit délibérer pour autoriser le Maire, si les conseillers en sont d'accord, à signer ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire a signé cet avenant avec la commune de Bonneuil et de transmettre cette délibération à madame la Maire de Bonneuil les Eaux et à son délégataire, la société VEOLIA.

- **Appel à Manifestation d'Intérêt du SE 60**

Dans le cadre des réflexions menées au sein du conseil municipal concernant les projets de la commune ayant pour but de réduire notre empreinte carbone, le Maire, suite aux différentes réunions menées avec le SE 60, demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le dossier de candidature de l'Appel à Manifestation d'Intérêt que lui a transmis le SE 60.



La signature de ce document permettrait à la commune de bénéficier de l'assistance gratuite du SE 60 pendant 3 ans à raison de 15 jours par an pour mener à définir et mener à bien nos projets à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce dossier de candidature.

- **Avenant à la régie d'avance**

Monsieur le Maire explique que lors de la création de la régie de dépenses (cf. délibération prise à l'unanimité lors du conseil municipal du 18 septembre 2020) il n'avait pas été prévu dans les dépenses couvertes par cette régie, les abonnements à des services payants du type "connexion à des bouquets de chaînes télé" pour le gîte. Ainsi pour pouvoir imputer correctement l'abonnement annuel à Amazon Prime il est nécessaire de rajouter un avenant à cette régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour créer un avenant avec un article N°3 : frais annexes aux achats en ligne article 6288 pour un montant maximum de 150 €.

- **Négociation avec la CCOP pour réaliser une carte communale**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de notre réunion du 29 janvier 2021, nous avons avec Madame Le Moullec fait un compte rendu de notre réunion du 26 novembre 2020 avec l'EPFLO.

Cette réunion à titre informatif avait pour but d'avoir un éclairage technique sur les possibilités de notre commune en matière immobilière étant entendu qu'une réflexion émergeait de nos différentes réunions de conseil quant à la décroissance de notre population et quant au foncier disponible à Gouy avec comme questions :

- Comment accroître la population de Gouy ?
- Quelle politique foncière mener au regard des disponibilités foncières et de la législation sur la qualification des terres ?

Suite à cette réunion de conseil, différents échanges avec l'EPFLO et la DDT (Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie/Bureau Planification et Organisation Territoriale) ont eu lieu par la suite dont les conclusions sont les suivantes :

- Il existe des parcelles constructibles au sein du village
- La commune n'a pas la possibilité d'exercer un droit de préemption sur ces parcelles car elle ne dispose d'aucun document d'urbanisme en propre
- L'EPFLO ayant maintenant l'assurance que ces parcelles sont constructibles, est toujours d'accord pour nous accompagner à monter des projets d'urbanisation sur celles-ci.



- Pour pouvoir exercer ce droit de préemption il faudrait que la commune dispose au minimum d'une carte communale. Ceci nécessiterait l'accompagnement par un cabinet spécialisé avec un coût de l'ordre de 5000 à 10000€ maximum et un délai de réalisation d'environ 6 mois vu la taille de la commune. Cependant, une procédure PLUi a été lancée par la CCOP bloquant de fait toute démarche de rédaction d'un document d'urbanisme par les communes membres. Outre le coût, le délai estimé pour avoir ce document disponible est d'environ 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour autoriser le Maire à négocier avec la CCOP la réalisation d'une carte communale dont le coût serait pris en charge en totalité par la commune et ce pour avoir la possibilité d'agir très rapidement en termes de développement de l'urbanisme.

#### **4. Gîte Communal**

En préambule, nous pouvons dire que malgré la situation sanitaire depuis l'ouverture en mars 2020, ce projet est un succès.

Point de fonctionnement : Taux d'occupation de 45,6 % depuis mars en tenant compte des mesures sanitaires COVID.

A ce stade des débats, Luc Ventre présente le compte d'exploitation qu'il a élaboré pour le gîte. Il en ressort que les résultats sont positifs même en tenant compte des investissements nécessaires à la mise en état des locaux et à leur dévolution en gîte.

Ce compte d'exploitation va nous permettre de visualiser l'évolution du projet et de l'objectiver. Nous ferons un bilan à un an d'exploitation.

Nous avons retenu le photographe de Breteuil pour la création des flyers publicitaires. Devis validé (862 Euros). Nous devons faire davantage connaître notre gîte localement.

Le Conseil donne son accord pour la signature du contrat avec Gîte de France dans les mêmes conditions qu'actuellement.

#### **5. Site Internet**

Robin Ventre informe le Conseil que nous avons désormais installé GOOGLE ANALITICS qui permet d'avoir des données sur la fréquentation du site. Nous constatons qu'il n'y a pas une grande consultation. Nous devons faire répertorier notre site sur celui de la CCOP et de Froissy.

Nous devons reprendre date pour une commission informatique en septembre



## 6. Rdv SE 60

Analyse des consommations Gîte – Mairie – Salle des Fêtes

Il ressort qu'il faut davantage utiliser le régulateur de température mais qu'à part cela nous ne pouvons rien modifier dans nos consommations.

Par ailleurs, Luc Ventre présente le système d'autoconsommation collective sur lequel nous nous questionnions notamment pour valoriser sur notre territoire la production et la consommation d'énergie alternative (panneaux solaires sur les bâtiments communaux ....).

Le projet sera à creuser pour aller plus loin.

## 7. Activités communales

- Nettoyons Gouy : le 25 septembre 2021 confirmé

L'après-midi nettoyage sera suivi d'une soirée festive pour les participants dans la stricte observance des mesures sanitaires en vigueur à ce moment.

- Noël de Gouy : Le 11 décembre 2021 confirmé sous réserve de la situation sanitaire et des dispositions afférentes en décembre.

Proposition est faite de mettre en place des ateliers culturels à destination des habitants à la rentrée. Cette proposition sera débattue lors du prochain Conseil, la présence de Laura Routier étant requise.

## 8. Questions diverses

- Les cours d'anglais ont été annulés et reportés en septembre compte tenu de la situation sanitaire.
- Nous avons reçu une lettre de remerciement de l'ENVOL suite à notre subvention et à notre adhésion.

Prochain Conseil Municipal le 24 septembre 2021

Clôture de séance à 22h30